

République Française
Département de la Côte d'Or



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 septembre 2025

Date de la Convocation :
19 septembre 2025
Date de mise en ligne sur le
site internet : 03 octobre 2025

Nombre de membres et Votes	
<u>En exercice :</u>	50
<u>Quorum :</u>	26
<u>Présents :</u>	34
<u>Absents :</u>	16
dont suppléés :	3
dont pouvoirs :	8
<u>Votants :</u>	45
- <u>Pour :</u>	45
- <u>Abstention :</u>	/
- <u>Contre :</u>	/

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq à vingt heures, le conseil communautaire régulièrement convoqué s'est réuni à Fontaine-Française, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier LENOIR.

Étaient présents : Georges APERT – Laurent BOISSEROLLES – François BOLOT – Christophe CADET – Anne CATRIN – Christian CHARLOT – Marie-Françoise COLLINET – Roland de BRETTEVILLE – Caroline DEMONGEOT – Martine DESCHAMPS – Bernard GRIBELIN – Denis JACQUOT – Isabelle LAJOUX – Hervé Le Gouz de SAINT SEINE – Didier LENOIR – Jean-Claude MARCAIRE – Marcel MARCEAU – Michel MAROTEL – Dominique MATIRON – Virginie MEUNIER – Cécile MOUREAUX – Didier PETITJEAN – Gérard PONSOT – Brigitte PORCHEROT – Isabelle QUIROT – David RICHARD – Jean-Marie ROSEY – Marie-Claude ROUGEOT – Christian ROY – Nicolas TASSIN – Pascal THERON – Elise THEUREL – Laurent THOMAS – Nicolas URBANO.

Étaient excusés : Cyril BELLANT – Bruno BETHENOD – Roland CHAPUIS – Gérard DEGUY – Emmanuel DONICHAK – Nathalie GAVOILLE – Véronique JEANDET – André JOURDHEUIL – Patrick MOREAU – Bernard PETIT – Séverine PRUDHOMME.

Étaient absents : Marc BOEGLIN – Franck GAILLARD – Jean-François MICHON – Robert ROBLOT – Jérôme SOUILLOT.

Ont donné pouvoir : Cyril BELLANT pouvoir à Hervé Le Gouz de SAINT SEINE – Gérard DEGUY pouvoir à Christian ROY – Emmanuel DONICHAK pouvoir à Laurent BOISSEROLLES – Véronique JEANDET pouvoir à Elise THEUREL – André JOURDHEUIL pouvoir à Nicolas URBANO – Patrick MOREAU pouvoir à Jean-Marie ROSEY – Bernard PETIT pouvoir à Roland de BRETTEVILLE – Séverine PRUDHOMME pouvoir à Marie-Claude ROUGEOT.

Suppléants présents : Max CLEMENT – Gilles MARCEL – Christiane PERRUCHOT

Secrétaire de séance : Nicolas URBANO

Objet de la Délibération n°2025-04-02 : Modification de la carte des emplois

Le Président indique que suite à la rentrée scolaire et aux différents mouvements dans les services, il convient de modifier le tableau des emplois avec effet au 1^{er} septembre 2025 :

1) **Créations et transformations de postes**

- Suite à la mutation d'un agent, transformation d'un poste d'animateur à temps complet en un poste d'adjoint d'animation titulaire à temps complet
- Suite à la fin de disponibilité d'un agent, transformation d'un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet en 2 postes :

- 1 poste d'agent social titulaire à temps non-complet (17.5 heures hebdomadaires)
- 1 poste d'assistant socio-éducatif titulaire à temps non-complet (17.5 heures hebdomadaires)
- Suite à l'augmentation des effectifs et à la mise en place du 2^{ème} service sur le temps du midi à Fontaine-Française, création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non-complet (12.74 heures hebdomadaires annualisées)
- Suite à l'adhésion des communes de Bèze, Tanay et Viévigne au service mutualisé d'entretien des locaux, création d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps non-complet (3.83 heures hebdomadaires annualisées)

2) Changements de temps de travail

- Augmentation du temps de travail de 3 agents titulaires à leur demande et pour répondre aux besoins du service :
 - 1 adjoint technique passe de 17.5 à 18.75 heures hebdomadaires annualisées
 - 1 adjoint d'animation passe de 9.12 à 19.1 heures hebdomadaires annualisées
 - 1 adjoint d'animation passe de 31.35 à 35 heures hebdomadaires annualisées
- Diminution du temps de travail de 2 agents titulaires à leur demande :
 - 1 ATSEM principal de 1^{ère} classe passe de 35 à 30.77 heures hebdomadaires annualisées
 - 1 adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe passe de 35 à 19.65 heures hebdomadaires annualisées
- Suite au départ en retraite du professeur de chant, ajustement du temps de travail d'un assistant d'enseignement artistique contractuel à 6 heures hebdomadaires, correspondant aux nombres d'heures de cours pour cette rentrée 2025.
- Mise à jour globale du temps de travail des agents d'animation et d'entretien suite à la rentrée scolaire 2025.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée :

APPROUVE la modification de la carte des emplois.

AUTORISE le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour expédition conforme au contrôle de légalité

A Mirebeau-sur-Bèze, le 29 septembre 2025

Didier LENOIR

Président



Nicolas URBANO

Secrétaire

Pièces jointes : Tableau des emplois

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.